

AVIS D'APPEL D'OFFRES RELATIF A FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE DE ONZE (11) STATIONS PERMANENTES GNSS EN COTE D'IVOIRE

N° F328 / 2024

1. La République de Côte d'Ivoire a conclu, le 12 décembre 2023, avec la Banque Mondiale, l'accord n°7432-CI pour le financement du Programme de Renforcement de la Sécurisation Foncière Rurale (PRESFOR), pour la période 2024-2029, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la fourniture, installation, mise en service et maintenance de onze (11) stations permanentes GNSS en Côte d'Ivoire dans le cadre du PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE (PRESFOR) N° F328/ 2024.

L'Agence foncière rurale sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fourniture, installation, mise en service et maintenance de onze (11) stations permanentes GNSS en Côte d'Ivoire dans le cadre du PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SECURISATION FONCIERE RURALE (PRESFOR).

2. Les marchés issus de cette consultation seront passés sur prix unitaires.
Les fournitures, objets du présent appel d'offres, sont constituées en **lot unique** :

LOT	DESIGNATION	DELAI DE LIVRAISON MAXIMUM
Lot	Fourniture, installation, mise en service et maintenance de onze (11) stations permanentes GNSS en Côte d'Ivoire	68 mois

N.B : Tout délai supérieur au délai ci-dessus entrainera le rejet de l'Offre.

3. La passation des marchés sera conduite par Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019, portant le Code des marchés publics à l'article 56, et ouvert à tous les candidats éligibles

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'**Agence Foncière Rurale (AFOR)** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après de 8 heures 00 minute à 12 heures 30 minute **Temps Universel** et de 13 heures 30 minutes à 17 heures 00 minute Temps Universel, tous les jours ouvrables.

Service Passation des Marchés Agence Foncière Rurale (AFOR)
Abidjan, COCODY, Deux-Plateaux 7ème tranche, Quartier Zinsou Rue L 134,

Voir **Mme. BAMBA Massiamy**, Bâtiment Annexe ; Tél : (225) 27 22 50 51 71.

5. Les exigences en matière de qualifications sont : chiffre d'affaires, projets similaires, personnel minimum et matériel minimum (Voir le Dossier d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

6. Les candidats peuvent consulter gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres ou le retirer contre un paiement forfaitaire en ligne non remboursable **de cinquante mille (50 000) francs CFA**.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

**Agence Foncière Rurale (AFOR) sise à Abidjan Cocody Deux Plateaux, 7ème Tranche, Quartier ZINSOU, Rue L134, ilot 235, lot n° 2826, Rue L183.
Cellule de Passation des Marchés**

Au plus tard le **06/01/ 2025 à 10 heures 00 minute** Temps Universel.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l'adresse ci-après **le 06/01/ 2025 à 10 heures 30 minutes Universel à Agence Foncière Rural (AFOR) Sis à ABIDJAN, II PLATEAUX, 7ème tranche, Quartier Zinsou Rue L 134, au bâtiment annexe salle de réunion dudit bâtiment** Tél : (225) 27 22 50 51 71

8. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre établie par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le ministre chargé des finances de la Côte d'Ivoire ou délivrée par une banque établie dans l'espace UEMOA, d'un montant de :

Lot	Désignation	Montant de la garantie d'offres (en FCFA)
1	Fourniture, installation, mise en service et maintenance de onze (11) stations permanentes GNSS en Côte d'Ivoire	22 000 000

La garantie d'offres demeurera valide 30 jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

Soit (120 jours + 30 jours) = 150 jours.

Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors UEMOA), celle-ci doit être accompagnée d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **150 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Dès la validation de la décision d'attribution des marchés, l'Autorité Contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans les locaux de l'Agence Foncière Rurale (AFOR), la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la commission de jugement des offres, ayant guidé ladite attribution, ou en délivrera copie à leur demande et à leurs frais.

11. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'Ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics et ses textes d'applications.

